

## DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION À LA GARDE DE POULES PONDEUSES

### Identification du demandeur

Prénom

Nom

Adresse

Téléphone

Courriel

Toute demande effectuée par un entrepreneur ou une autre personne que le propriétaire doit  
détenir une autorisation écrite du propriétaire pour l'obtention d'un permis.

### Emplacement des travaux (à compléter seulement si adresse différente)

Adresse

Numéro de lot

### Description des travaux

\$

Coût estimé des travaux

Date de **début** des travaux

Date de **fin** des travaux

### Dimensions du poulailler

Façade : \_\_\_\_\_ Profondeur : \_\_\_\_\_ Hauteur : \_\_\_\_\_ Superficie : \_\_\_\_\_

### Dimensions de l'enclos

Façade : \_\_\_\_\_ Profondeur : \_\_\_\_\_ Hauteur : \_\_\_\_\_ Superficie : \_\_\_\_\_

### Implantation du poulailler et enclos (le plus près de la ligne)

Distance de la ligne avant : \_\_\_\_\_ Distance de la ligne arrière : \_\_\_\_\_

Distance ligne latérale gauche : \_\_\_\_\_ Distance ligne latérale droite : \_\_\_\_\_

Distance de la fosse septique : \_\_\_\_\_ Distance de l'élément épurateur : \_\_\_\_\_

Distance bâtiment principal : \_\_\_\_\_ Distance bâtiment secondaire : \_\_\_\_\_

Nombre de poules : \_\_\_\_\_

Autres informations : \_\_\_\_\_

### Joindre avec ce formulaire :

- ▶ Plan d'implantation du bâtiment
- ▶ Engagement signé relatif à la garde de poules pondeuses

En effectuant une demande de permis au service de l'Urbanisme, vous confirmez consentir à la cueillette et à l'utilisation de renseignements personnels à cette fin. Votre dossier est conservé de manière confidentielle et sécuritaire. En tout temps, vous avez le droit de demander d'avoir accès à vos renseignements personnels ou de les rectifier.

Signature du demandeur

Date

Signature du copropriétaire

Date

Note : Si le demandeur n'est pas le propriétaire unique, les autres copropriétaires doivent signer la présente demande ou donner une procuration au demandeur à l'effet qu'il est autorisé à déposer une demande pour cette propriété.

### Réservé à la Municipalité

Date à laquelle la demande est réputée substantiellement complète

25 \$  
Coût du permis



## FORMULAIRE

### ENGAGEMENT RELATIF À LA GARDE DE POULES PONDEUSES EN MILIEU URBAIN ET EN ZONES RÉSIDENTIELLES RURALES

**DE :** \_\_\_\_\_, personne physique résidant au \_\_\_\_\_,  
(nom de la personne) (adresse)

Notre-Dame-du-Mont-Carmel, G0X 3J0

**(Ci-après appelé « le Gardien »)**

**ENVERS :** La Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, personne morale de droit public légalement constituée, ayant son siège social au 3860, rue de l'Hôtel-de-Ville, Notre-Dame-du-Mont-Carmel (Québec) G0X 3J0.

**(Ci-après appelé « la Municipalité »)**

#### PRÉAMBULE

- CONSIDÉRANT le *Règlement établissant un projet pilote visant à autoriser la garde de poules pondeuses à l'intérieur des limites des périmètres urbains et des zones résidentielles rurales* adopté par **la Municipalité**;
- CONSIDÉRANT que **le Gardien** désire obtenir un certificat d'autorisation en vertu de l'article 5 dudit Règlement;
- CONSIDÉRANT que la *Loi sur la protection sanitaire des animaux*, ainsi que la *Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal* imposent déjà des obligations et restrictions d'application générale relativement à la garde de poules;
- CONSIDÉRANT que **le Gardien** est propriétaire de la propriété visée par la garde de poules ou que celui-ci a obtenu l'autorisation écrite du propriétaire;

#### LE GARDIEN S'ENGAGE À CE QUI SUIT :

1. **Le Gardien** s'engage à respecter intégralement toutes les normes exigées au *Règlement établissant un projet pilote visant à autoriser la garde de poules pondeuses à l'intérieur des limites des périmètres urbains et des zones résidentielles rurales* de **la Municipalité**.
2. **Le Gardien** s'engage à assumer l'ensemble des frais liés à la garde de poules pondeuses sur sa propriété, notamment tous les frais relatifs aux soins, au remplacement des poules, à leur euthanasie ou à leur incinération (le cas échéant).
3. Le présent engagement demeurera en vigueur tant et aussi longtemps que **le Gardien** détiendra des poules sur sa propriété.
4. **Le Gardien** qui ne souhaite pas renouveler son certificat d'autorisation ou dont l'obtention du certificat est refusé ou révoqué par **la Municipalité**, ou qui cesse l'élevage s'engage, à ses frais, à conduire ses poules pour en confier la garde au responsable d'une ferme qui accepte de s'en occuper. À défaut, de trouver une solution, **Le Gardien** doit, à ses frais, les faire euthanasier chez un vétérinaire ou les faire abattre dans un abattoir. **Le Gardien** qui cesse l'activité de garde de poules doit en aviser **la Municipalité** par écrit.
5. **Le Gardien** doit démanteler l'abri destiné aux poules et disposer des matériaux dans un délai maximal de trente (30) jours suivant la fin de la garde des poules.
6. **Le Gardien**, titulaire d'un certificat d'autorisation pour la garde de poules pondeuses en milieu urbain et en zones résidentielles rurales, dégage **la Municipalité** et ses représentants de toute responsabilité à l'égard de tout préjudice ou tout dommage éventuel lié à la présence et aux activités de garde de poules sur sa propriété.
7. **Le Gardien** ne peut céder ou transférer sa licence ou le présent engagement.
8. **Le Gardien** s'engage à respecter toute autre loi ou règlement applicable à la garde de poules.
9. **Le Gardien** accepte qu'advenant que la Municipalité n'ait pas modifié son règlement de zonage au-delà de la période prévue du 31 décembre 2023, ne voulant permettre cet usage de manière permanente, il devra se départir de ses poules et démanteler l'abri ainsi que nettoyer son terrain sans pouvoir prétendre à des droits acquis ou quelque dédommagement que ce soit de la part de **la Municipalité**.
10. **Le Gardien** qui ne respecte pas intégralement les conditions stipulées au *Règlement établissant un projet pilote visant à autoriser la garde de poules pondeuses à l'intérieur des limites des périmètres urbains et des zones résidentielles rurales* et au présent engagement peut se voir révoquer son certificat d'autorisation par la Municipalité sans aucun remboursement des frais liés à l'obtention de celui-ci.
11. **Le Gardien** s'engage à faire parvenir tout avis requis en vertu du présent engagement à l'adresse suivante : Service d'urbanisme de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, 3860, rue de l'Hôtel-de-Ville, Notre-Dame-du-Mont-Carmel (Québec) G0X 3J0 ou par courriel à [urbanisme@mont-carmel.org](mailto:urbanisme@mont-carmel.org).

#### SIGNATURE DU GARDIEN

Je, \_\_\_\_\_, reconnais avoir lu, compris et accepté toutes les conditions du présent et je  
(nom de la personne)

m'engage à m'y conformer. Signé à Notre-Dame-du-Mont-Carmel, ce \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
(signature du gardien)